



**Communauté de Communes  
Airvaudais-Val du Thouet  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-sept du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**27 présents + 1 pouvoir (28 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Thierry BOUYER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**1 pouvoir :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER

**Excusés :** Dominique GUILBOT, Claudie VALET

**Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 23 juillet ayant pour ordre du jour :

- **COMPTABILITE – FINANCES- FISCALITE**
  - *Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents*
  - *Répartition du FPIC*
  - *Emprunts sur le budget « Assainissement collectif »*
  - *Décision modificative n° 2020-001*
- **GOUVERNANCE**
  - *Délégations au Président*
  - *Désignation au sein des commissions internes*
  - *Désignation au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC Assainissement collectif*
  - *Désignation au sein du SPIC Office du Tourisme Airvaudais-Val du Thouet*
  - *Désignation au sein du Conseil d'Exploitation du SPA Déchets*
  - *Création d'un groupe de travail thématique « Urbanisme »*
  - *Constitution de la CAO*
  - *Etablissement de la liste pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)*
  - *Constitution de la CLECT*
  - *Fixation du nombre d'Administrateurs du CIAS*
  - *Désignation au sein des organismes extérieurs*

- **MARCHES PUBLICS**
  - Règlement des marchés passés en procédures adaptées
  - Avenant au groupement de commandes pour achat de masques de protection
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
  - COVID 19 – Dégrèvement de contribution foncière des entreprises (CFE) pour 2020
  - Acquisition ZAE du Grand Tillais
  - Cession terrain – ZAE du Grand Tillais
- **MAISON DE SANTE**
  - Marchés de travaux et validation du plan de financement
- **MFR**
  - Demande d'annulation partielle du loyer
- **QUESTIONS DIVERSES**

**Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 23 juin 2020 :** Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 09 juillet 2020 :** Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## COMPTABILITE FINANCES FISCALITE

### 📌 FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

#### Délibération n° D2020-048

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 et R.5214-1
- Vu le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 3 500 à 9 999 habitants
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 41,25 % pour le Président et de 16,5 % pour le Vice-président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide que :

- ✓ Les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :

Elus	Indemnité maximum tranche 3 500 à 9 999 habitants		Montant brut maximal	Indemnité mensuelle votée par le Conseil Communautaire		
	Indice Brut de Référence	% maxi		% voté par rapport au maximum autorisé	soit % voté par rapport à l'indice 1027	Montant brut
Président	1027	16.5	1 604.38 €	66.67	27.50	1 069.64 €
1er Vice Président			641.75 €		11.00	427.86 €
2ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
3ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
4ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
5ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €

- ✓ Les indemnités de fonction seront versées à compter de la date d'installation du Conseil Communautaire, soit le 09 juillet 2020
- ✓ Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont actualisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice de référence.
- ✓ Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

#### ↳ REPARTITION DU FPIC

#### Délibération n° D2020-049

- Vu le CGCT articles L 2336-3 et L 2336-5
- Considérant les modalités de répartition libre du FPIC au sein du bloc communal

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- Opte pour une répartition libre du FPIC 2020 au sein du bloc communal de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Décide de la répartition telle que présentée ci-dessous.

	Montant FPIC 2020
CCAVT	260 643
AIRVAULT	251 195
ASSAIS-LES-JUMEAUX	29 925
AVAILLES-THOUARSAIS	7 472
BOUSSAIS	14 013
LE CHILLOU	5 785
IRAI	9 027
LOUIN	29 114
MAISONTIERS	6 099
SAINT-LOUP-LAMAIRE	47 485
ENSEMBLE	660 758

↳ **REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SUR LE BUDGET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » D'UN MONTANT TOTAL DE 260 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES, OUVRAGE DE TRAITEMENT ET POSTE DE REFOULEMENT A IRAIS ET L'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES A LA CAPE A SAINT-LOUP-LAMAIRE**

#### Délibération n° D2020-050

- Après avoir entendu l'exposé du Président sur l'opération susvisée,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire invite pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 260 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : taux fixe sur ressource BEI – PSPL AQUA PRET**

**Montant : 260 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 6 mois**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : taux fixe en fonction du barème en vigueur –  
A titre indicatif = 0,56 % pour le mois de juillet 2020**

**Amortissement : Echéances constantes**

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil communautaire autorise son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

**DECISION MODIFICATIVE N°2020-001**

**Délibération n° D2020-051**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide la décision budgétaire telle que décrite ci-dessous :

Budget ZA Le Grand Tillais : DM n°1					
Budget	Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
ZA Le Grand Tillais	Fonctionnement	60	605	3 492,00	
		70	7015		5 172,00
		75	7588		- 1 680,00
		<b>Total</b>			<b>3 492,00</b>
	Investissement	21	2113	115 000,00	
		16	1641		115 000,00
	<b>Total investissement</b>			<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>

**GOVERNANCE**

**DELEGATIONS AU PRESIDENT**

**Délibération n° D2020-052**

- ✓ Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De donner délégation au Président pour la durée de son mandat pour :
  - Réaliser des lignes de trésorerie jusqu'à 1 M€
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés publics et accords cadre en matière de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées
  - Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
  - Créer, supprimer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de l'EPCI et organiser leurs modalités de fonctionnement
  - Passer les différentes conventions tant que cela n'est pas contraire aux dispositions de l'article L. 5211-1 du CGCT et n'engageant pas financièrement l'EPCI sur un montant > 5 000 €.
  - Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
  - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
  - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de l'EPCI
  - De procéder au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires
  - D'intenter au nom de la CCAVT les actions en justice ou défendre l'EPCI dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à

hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions. Cette compétence s'étend au dépôt de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom de la CCAVT

- Autoriser au nom de la CCAVT le renouvellement de l'adhésion aux organismes et associations dont elle est déjà membre
  - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et ce, pour tous les projets (investissement et fonctionnement) et auprès de tous les organismes financeurs (privés ou publics)
  - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
  - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- ✓ De rappeler que le Président rendra compte des décisions prises en vertu de cette délibération lors de la plus proche réunion du Conseil

#### DESIGNATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### Délibération n° D2020-053

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne ainsi qu'il suit les représentant de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet dans les différents organes extérieurs :

ORGANISMES	Nombre de membres titulaires à désigner	TITULAIRES	Suppléants	Commentaires
PETR Pays de Gâtine	4 + 4 supp.	Pascal BIRONNEAU Monique NOLOT Gérard CHABAUTY Olivier FOUILLET	Françoise RICHARD Daniel ROBERT Frédérique DAMBRINE Jean-Claude LAURANTIN	
SIEDS – Assemblée générale	3	Gérard CHABAUTY Jérôme GLORIAU Gaëtan GARREAU		
Agence d'Ingénierie départementale ID79	1 + 1 supp.	Daniel ROBERT	Fabrice DURAND	
Deux Sèvres Aménagement	1 représentant permanent à l'AG des actionnaires	Olivier FOUILLET		Peut être la même personne pour siéger dans les deux instances AG (Ass. Générale) et AS (Ass. Spéciale)
	1 représentant permanent à l'AS de la société	Olivier FOUILLET		
SMO Deux-Sèvres Numérique	1 + 1 Supp.	Olivier FOUILLET	Françoise RICHARD	
Un toit en gâtine	1	Frédérique DAMBRINE		
Syndicat Mixte de Logement Social en Deux-Sèvres : Deux-Sèvres Habitat	1	Pascal BIRONNEAU		

SMVT	9 + 9 supp (1 + 1supp. Par commune)	- Pascal BIRONNEAU - Daniel ROBERT - Monique NOLOT - Gérard GIRET  - Viviane CHABAUTY - Françoise RICHARD - Claude FREGEAI  - Anaïs CHEVALLIER-MILLON  - Christian PRUNIER	- Dominique BARREAU - Julien COCHET - Mickaël BOIDRON - Jean-Denis LAMOUREUX - Jacky JOZEAU - Nadia CADET - Arnaud MACE-DE LEPINAY - Jean-Robert CHEVALIER  - Jérôme GLORIAU	Conseiller Communautaire ou communal
SI Bassin du Thouaret	2 + 1 supp.	Gérard GIRET Monique NOLOT	- Gérard CHABAUTY	Conseiller Communautaire ou communal
Syndicat Vallée de la Dive	1 + 1 supp.	Jérôme GLORIAU	- Monique NOLOT	Conseiller Communautaire ou communal
SVL	1 + 1 supp.	Willy GRIMAUULT	- Franck TRICOIRE	Conseillers Communautaires ou communaux
SEVT	9 + 9 supp.	- Jacky JOZEAU - Jacques METREAU - Olivier BARANGER - Jérémy CHEVALLIER  - Dominique BARREAU - Françoise RICHARD - Joël NERBUSSON  - Pascal POUPIN - Chantal BAUDELOT	- Viviane CHABAUTY - Françoise BRAUD - Monique NOLOT - Jean-Michel MILLASSEAU - Pascal BIRONNEAU - René BUSSON - Pierrick SAUVIGNON - Nicolas BODIN - Béatrice MEUNIER	Conseillers Communautaires ou communaux
SMEG	4 + 4 supp.	- Daniel ROBERT - Gérard CHABAUTY - Jean-Claude LAURANTIN - Françoise RICHARD	- Jérôme GLORIAU - Monique NOLOT - Jacques ROY - Jacky JOZEAU	
SMITED	1 + 1 supp.	Fabrice DURAND	Daniel ROBERT	
SPL UNITRI	1	Fabrice DURAND		
Entente pour l'exploitation du centre de tri de Bressuire	3	- Daniel ROBERT - Olivier FOUILLET - Fabrice DURAND		
CAO Gpt de Cde Centre de tri de Bressuire	1 suppléant		Fabrice DURAND	
CNAS	1	Hélène MARSAULT		
Association Appui et Vous (CLIC - Association Gériatologique nord Deux-Sèvres)	1 + 1 supp.	Frédérique DAMBRINE	Dominique GUILBOT	

Centre socio-culturel AVT	3	- Frédérique DAMBRINE - Jean-Claude LAURANTIN - Micheline REAU		
---------------------------	---	--	--	--

**↳ DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPA DECHETS**

***Délibération n° D2020-054***

Vu les délibérations D2014-174 du 16 décembre 2014 créant le SPIC Déchets et D2017-001 du 24 janvier 2017 transformant le SPIC en SPA

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne les membres du conseil d'exploitation du SPA Déchets, tel que suit :

- ✓ Daniel ROBERT
- ✓ Fabrice DURAND
- ✓ Gérard GIRET
- ✓ Jacky JOZEAU
- ✓ Monique NOLOT
- ✓ Hélène MARSAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL
- ✓ Françoise RICHARD
- ✓ Gérard CHABAUTY
- ✓ Dominique GUILBOT

**↳ DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

***Délibération n° D2020-055***

Vu la délibération D2014-175 du 16 décembre 2014 créant le SPIC Assainissement collectif

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne les membres du conseil d'exploitation du SPIC Assainissement collectif, tel que suit :

- ✓ Daniel ROBERT
- ✓ Jacky JOZEAU
- ✓ Gérard GIRET
- ✓ Jean Claude LAURANTIN
- ✓ Mathias DIXNEUF
- ✓ Hélène MARSAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL
- ✓ Viviane CHABAUTY
- ✓ Dominique GUILBOT
- ✓ Fabrice DURAND

**↳ DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC OFFICE DU TOURISME AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

***Délibération n° D2020-056***

Vu la délibération D2019-119 du 8 octobre 2019 créant le SPIC Office du Tourisme Airvaudais-Val du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne les membres du conseil d'exploitation du SPIC Office du Tourisme Airvaudais-Val du Thouet, tel que suit :

Membres conseillers communautaires :

- ✓ Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mattieu MANCEAU
- ✓ Gérard CHABAUTY
- ✓ Françoise RICHARD
- ✓ Jérôme GLORIAU
- ✓ Maryse CHARRIER
- ✓ Lucette ROCHER

Membres « personnes qualifiées » :

- ✓ Au titre des personnes représentant les acteurs des activités touristiques tels que les comités ou associations d'animation du territoire Airvaudais-Val du Thouet :
  - Mme Pierrette TEILLIER, membre d'Animation en Airvaudais
  - M. Jean-Louis APPEYROUX, membre des Rendez-Vous de Saint-Loup
- ✓ Au titre des personnes représentant les prestataires touristiques du territoire Airvaudais-Val du Thouet :
  - Mme Béatrice DREVIN, hébergement touristique sur Airvault
  - Mme Julie BOUSSONNIERE, hébergement touristique sur Saint-Loup-Lamairé

## ☛ CONSTITUTION DE LA CAO

### **Délibération n° D2020-057**

Vu les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne les membres de la CAO, tel que suit :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Présidence de la CAO	M. Le Président	- Pascal BIRONNEAU
Membres	- Daniel ROBERT - Frédérique DAMBRINE - Hélène MARSAULT - Monique NOLOT - Jean-Claude LAURANTIN	- Jacques ROY - Gérard CHABAUTY - Jacky JOZEAU - Maryse BARIGAULT - Jérôme GLORIAU

## ☛ ETABLISSEMENT DE LA LISTE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

### **Délibération n° D2020-058**

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire propose une liste de 40 contribuables des communes de l'Airvaudais-Val du Thouet parmi lesquels le Directeur départemental des Finances publiques désignera les 10 commissaires titulaires et 10 suppléants qui siègeront à la CIID.

1	PRIMAUT	FRANCETTE	AIRVAULT
2	PROUST	JEAN MICHEL	ASSAIS-LES-JUMEAUX
3	MILLIASSEAU	PIERRETTE	AVAILLES-THOUARSAIS
4	GIRET	GERARD	BOUSSAIS
5	ROCHARD	PASCAL	LE CHILLOU
6	BAUDON	GERALD	IRAIS
7	JOZEAU	GERARD	LOUIN

8	CHABAUTY	GERARD	MAISONTIERS
9	APPEYROUX	JEAN-LOUIS	ST-LOUP-LAMAIRE
10	GIROIRE	JEAN-LUC	AIRVAULT
11	CAILLAUD	NATHALIE	AIRVAULT
12	LAURENTIN	ETIENNE	ASSAIS-LES-JUMEAUX
13	BODET	MARYLENE	AVAILLES-THOUARSAIS
14	BILLEAU	ERIC	BOUSSAIS
15	JAMET	OLIVIER	LE CHILLOU
16	CHABOSSEAU	FRANCOIS	IRAIS
17	BARANGER	MICHEL	LOUIN
18	BILLON	CLAUDINE	MAISONTIERS
19	DABIN	SERGE	ST-LOUP-LAMAIRE
20	RAMBAULT	DANIELLE	AIRVAULT
21	BERTRAND	PATRICK	AIRVAULT
22	GLORIAU	LUCETTE	ASSAIS-LES-JUMEAUX
23	BOUTIN	LIDWINE	AVAILLES-THOUARSAIS
24	MORIN	VERONIQUE	BOUSSAIS
25	CADET	NADIA	LE CHILLOU
26	CHEVALIER	JEAN-ROBERT	IRAIS
27	GIRARD	BERNARD	LOUIN
28	FREGAI	CLAUDE	MAISONTIERS
29	RENAUDEAU	NICOLAS	ST-LOUP-LAMAIRE
30	BERNARD	GUY	AIRVAULT
31	CHAUSSERAIS	SYLVIE	AIRVAULT
32	MASSICOT	SEBASTIEN	ASSAIS-LES-JUMEAUX
33	MEUNIER	BEATRICE	AVAILLES-THOUARSAIS
34	VOYER	JACQUES	BOUSSAIS
35	BRUNET	MARIE HELENE	LE CHILLOU
36	DESCHAMPS	EMMANUEL	IRAIS
37	AUGIRON	NOEL	LOUIN
38	JOZEAU	PATRICE	MAISONTIERS
39	FARDEAU	MARIELLE	ST-LOUP-LAMAIRE
40	PIERRE	PHILIPPE	AIRVAULT

#### COMPOSITION DE LA CLECT

#### **Délibération n° D2020-059**

- ✓ Vu l'article 1609 nonies C IV. du Code Général des Impôts
- ✓ Vu la délibération D2017-017 du 22 février 2017 instituant la CLECT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire modifie le nombre de membres siégeant à la CLECT à 9 membres : un représentant par commune membre de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

- ✓ Vu le code de l'action sociale et notamment ses articles R. 123-7 et R. 123-28
- ✓ Vu la délibération D2015-106 du 27 octobre 2015 décidant de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire fixe le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration à 20 (10 délégués élus au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et 10 délégués représentants de la société civile et désignés par le Président).

- ✓ Vu l'article L. 2121-22 du CGCT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire constitue les commissions suivantes :

<b>Commission Développement-économique Emploi Tourisme Politique du logement</b>	<b>Commission Déchets</b>	<b>Commission Assainissement</b>	<b>Commission Solidarités Enfance Jeunesse Culture Communication</b>	<b>Commission Environnement Développement durable Milieux aquatiques GEMAPI</b>	<b>Commission Suivi des infrastructures et de leurs accessibilités Équipements sportifs et piscines</b>
Vice-Président Pascal BIRONNEAU	Vice-Président Daniel ROBERT	Vice-Président Daniel ROBERT	Vice-Président Frédérique DAMBRINE	Vice-Président Monique NOLOT	Vice-Président Hélène MARSAULT
Mattieu MANCEAU Jérôme GLORIAU Laurent FALACHO Gérard CHABAUTY Françoise RICHARD Maryse CHARRIER Lucette ROCHER	Fabrice DURAND Gérard GIRET Jacky JOZEAU Monique NOLOT Hélène MARSAULT Alain JEZEQUEL Françoise RICHARD Gérard CHABAUTY Dominique GUILBOT Laurent FALACHO	Jacky JOZEAU Gérard GIRET Jean-Claude LAURANTIN Mathias DIXNEUF Hélène MARSAULT Alain JEZEQUEL Viviane CHABAUTY Dominique GUILBOT Fabrice DURAND	Mattieu MANCEAU Frédéric PARTHENAY Laurent FALACHO Lucette ROCHER Maryse CHARRIER Françoise RICHARD Gérard CHABAUTY	Gérard GIRET Dominique BARREAU Jérôme GLORIAU Daniel ROBERT Viviane CHABAUTY Laurent FALACHO Gérard CHABAUTY	Frédéric PARTHENAY Alain JEZEQUEL Jacques ROY Lucette ROCHER Laurent FALACHO Jacky JOZEAU

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire constitue le groupe de travail sur la thématique Urbanisme composé ainsi :

- ✓ Membres de la Conférence des Maires élargie :
  - Olivier FOUILLET
  - Pascal BIRONNEAU
  - Daniel ROBERT
  - Frédérique DAMBRINE
  - Monique NOLOT
  - Hélène MARSAULT
  - Jacques ROY
  - Jean-Claude LAURANTIN
  - Dominique GUILBOT

- Viviane CHABAUTY
- Françoise RICHARD
- Gérard CHABAUTY
- Jérôme GLORIAU
- ✓ Autres membres :
  - Gaëtan GARREAU
  - Jérémy CHEVALLIER
  - Gérard GIRET
  - Nicolas MENARD
  - Jacques METREAU
  - Françoise BRAUD
  - Samuel GOURDON
  - Mathias DIXNEUF
  - Dominique BARREAU

## MARCHES PUBLICS

### ↳ REGLEMENT DES MARCHES PASSES EN PROCEDURES ADAPTEES

***Délibération n° D2020-063***

- ✓ Vu le Code de la Commande Publique

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire approuve le règlement des marchés passés en procédure adaptée (MAPA) joint en annexe.

### ↳ AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION

***Délibération n° D2020-064***

- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu le code de la commande publique pris notamment en ses articles L2113-6 et suivants, L2322-1 et R2122-1 ;
- ✓ Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- ✓ Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- ✓ Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- ✓ Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- ✓ Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée nationale ;
- ✓ Considérant le caractère pathogène et dangereux du virus covid-19 ;
- ✓ Considérant que, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19, le déplacement de toute personne hors de son domicile a été considérablement limité, des mesures de confinement ayant été instaurées ; que la levée des mesures de confinement nécessitera la mise en œuvre de dispositions spécifiques de protection des personnels et des administrés ;
- ✓ Considérant qu'afin de protéger les personnels et les administrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics locaux souhaitent se regrouper pour procéder à l'achat de masques de protection de différentes catégories ;
- ✓ Considérant qu'il appartient aux exécutifs des collectivités territoriales, des groupements de collectivités et des établissements publics locaux de prendre, au regard des circonstances exceptionnelles, les décisions nécessaires afin de procéder à l'achat des masques de protection ; qu'en raison de l'urgence à assurer la protection des personnels et des administrés, ils peuvent

conclure directement la convention constitutive de groupement de commandes relative à l'achat de ces masques de protection ;

- ✓ Considérant la convention de groupement de commandes conclue avec des communes et établissements publics du Département des Deux-Sèvres pour l'achat et la livraison de masques de protection ;
- ✓ Considérant la nécessité d'intégrer deux nouveaux membres dans ce groupement de commandes ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire décide :

ARTICLE 1 : de conclure l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de masques de protection dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 selon l'annexe ci-jointe.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **COVID 19 – DEGREVEMENT DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR 2020**

#### **Délibération n° D2020-065**

- ✓ Vu la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020 article 3,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.
- ✓ De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **ACQUISITION ZAE DU GRAND TILLAIS**

#### **Délibération n° D2020-066**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Autorise l'achat pour un montant de 105 000 € auprès de la Commune de Saint-Loup-Lamairé des terrains identifiés sur le plan ci-annexé cadastrés :
  - 000 ZA 01 240
  - 000 ZA 01 259
  - 000 ZA 01 264
  - 000 ZA 01 265
  - 000 ZA 01 266
  - 000 ZA 01 267
  - 000 ZA 01 268
  - 000 ZA 01 269
  - 000 ZA 01 68
  - 000 ZA 01 69
  - 000 ZA 01 70
  - 000 ZA 01 71
  -
- ✓ Confie la rédaction de l'acte de cession auprès de Maître GUERID, notaire à Saint-Loup-Lamairé
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

### **CESSION TERRAIN – ZAE DU GRAND TILLAIS**

#### **Délibération n° D2020-067**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Autorise la cession pour un montant de 5 172 € à la société FORGERIT TP du terrain identifié comme suit :

- parcelle non bâtie cadastrée 000 ZA 01 268 située sur la Zone d'activités du Grand Tillais, 79600 Saint-Loup-Lamairé d'une surface de 3 393 m<sup>2</sup>
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

## MAISON DE SANTE

### ↳ MARCHES DE TRAVAUX ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**Délibération n° D2020-068**

- ✓ Vu le Code des marchés publics
- ✓ Vu la délibération du conseil communautaire D2019-03 du 9 janvier 2019 validant le marché de maîtrise d'œuvre

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver le plan de financement joint en annexe, incluant la demande de subvention FEADER
- ✓ D'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux sur la base des éléments suivants :
  - Allotissement et estimation du montant des marchés conformes au plan de financement ci-joint
  - Critères de choix :
    - Valeur technique : 45%
    - Prix : 45%
    - Délais : 10%
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

## MFR

### ↳ DEMANDE D'ANNULATION PARTIELLE DU LOYER DE LA MFR

**Délibération n° D2020-069**

- ✓ Considérant les difficultés financières rencontrées par la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Loup-Lamairé liée à la crise du COVID19

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'accorder à la MFR une diminution de 50% du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit une diminution de 2 000 €,
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

A Airvault, le 29 juillet 2020

Le Président,  
Olivier FOUILLET

PV sommaire affiché le 30 juillet 2020